

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1542

28 juin 2013

SOMMAIRE

Acelia Property S.à r.l.	74005	Property Capital Partners SPF S.A.	73972
Akeance Group	74005	Quadra Kaiserslautern S.à r.l.	73970
Allianz Infrastructure Luxembourg II SI- CAF-FIS	74016	Quadra Mainz Telekom S.à r.l.	73971
aR&aH S.à r.l.	73980	Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.	73972
Banque Privée Edmond de Rothschild Eu- rope	74002	Quadra Stuttgart S.à r.l.	73973
BNP Paribas L Fix	74015	Sansar S.A.	73974
Brasserie du Passage S.à r.l.	73989	SBR Europe	73977
CAMCA Vie S.A.	73979	Seitert Immobilière SA	73978
Capstar S.A., SPF	73990	Snowdonia S.à r.l.	73974
Cercle avicole Schuttrange	74000	Société de Gestion Internationale S.à r.l.	73979
Cerpi S.A.	73973	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	73975
deVere Benelux	73984	Tenaris S.A.	73981
Dtax.lu S.A.	74008	Tennis Club Remich A.s.b.l.	73994
Duxford Investments S.à r.l.	74000	Tishman Speyer French Core IV S.à r.l. ..	73980
EDU Luxco S.à r.l.	73986	Tousch Didactique S.à r.l.	73977
Fondation Nicolas et Jean-Paul Lanners	74016	Union Industrielle du Nord Holding S.A.	73984
FSW2 s.à r.l.	73985	Union Investment Luxembourg S.A.	74002
Galerie Commerciale de Kirchberg	73992	Uni-Select Luxembourg S.à r.l.	73981
iCapital Investments Luxembourg S.à r.l.	74004	Univers-Alb S. à r.l.	73982
Imads Sàrl	74013	Upifra Agricole S.A.	73985
ING Life Luxembourg S.A.	73978	Val II Feeder GP S.à r.l.	73987
INTERNATIONAL STRATEGIC CON- SULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A.	74004	Valueinvest Lux	73989
JPMorgan Investment Funds	73971	Ver-Glas S.à r.l.	73990
JPMorgan Liquidity Funds	73970	VH Capital S.C.A., SICAV-FIS	73991
Judor Investissements S.à r.l.	73975	Vilnius Residential Holdings S.à r.l.	73986
La Baleine S.A.	74003	Volvar Funds SICAV-SIF	73992
LUXBOND Advisory	73993	West Grove S.à r.l.	73992
Myriado Cleantech GmbH	73991	Why Not S.A., SPF	73994
OFS Development S.à r.l.	73996	Why Not S.A., SPF	73993
Powerwellness S.A.	74003	Winam Investment S.A.	73996
Powerwellness S.A.	74004	WWRD Acqco S.à r.l.	73982
		WWRD Luxembourg Acqco S.à r.l.	73987

Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.172.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House
60 Bishopsgate
Londres EC2N 4AW
Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059817/19.

(130073570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

JPMorgan Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.148.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2013

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur John Li-How-Cheong avec effet au 28 juin 2012, et son élection en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2013.

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Peter Schwicht avec effet au 28 juin 2012, et son élection en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2013.

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Iain Saunders, Jacques Elvinger, Jean Frijns et Berndt May en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2013.

- L'Assemblée a noté la démission de Monsieur Robert Van der Meer en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2013.

Au 26 avril 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit :

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)
- M. Jacques Elvinger
- M. Jean Frijns
- M. Berndt May
- M. John Li-How-Cheong
- M. Peter Schwicht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

JPMorgan Liquidity Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013062399/35.

(130076631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.169.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House
60 Bishopsgate
Londres EC2N 4AW
Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059819/19.

(130073572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.663.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2013

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur John Li-How-Cheong avec effet au 28 juin 2012, et son élection en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Peter Schwicht avec effet au 28 juin 2012, et son élection en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Iain Saunders, Jacques Elvinger, Jean Frijns et Berndt May en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

- L'Assemblée a noté la démission de Monsieur Robert Van der Meer en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Au 26 avril 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)

* M. Jacques Elvinger

* M. Jean Frijns

* M. Berndt May

* M. John Li-How-Cheong

* M. Peter Schwicht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

JPMorgan Investment Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013062401/35.

(130076630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.171.

—
Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House
60 Bishopsgate
Londres EC2N 4AW
Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059820/19.

(130073573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Property Capital Partners SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.422.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 21 mars 2013 que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé de renommer:

* M. Alain Kinsch, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg;

* M. Jeannot Weyer, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg;

* M. John Hames, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg;

* M. Werner Weynand, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg;

* M. Bernard Lhoest, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg;

* M. Olivier Lemaire, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg;

* M. Michael Hornsby, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg,

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2013.

- Il a été décidé que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean- Marie Gischer, demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg, a été renouvelé pour un an et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013063314/35.

(130077912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Quadra Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.174.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House
60 Bishopsgate
Londres EC2N 4AW
Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059821/19.

(130073574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Cerpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.819.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Dépôt rectificatif n° L 100153318

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013063755/35.

(130078878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Snowdonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.239.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House
60 Bishopsgate
Londres EC2N 4AW
Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013059857/19.

(130073588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Sansar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.067.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Dépôt rectificatif n° L 100157855

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013064138/35.

(130078892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.735.200,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.811.

Suite à la dissolution de St Jude Medical Bermuda GP, associé unique de la Société, en date du 2 janvier 2013, St. Jude Medical Luxembourg Holding Company II S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 174947 auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg détient 743.380 parts sociales de la Société soit la totalité des parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

St Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013059859/16.

(130073449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Judor Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.515.596,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.403.

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «JUDOR INVESTISSEMENTS S.à r.l.», ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 176403, constituée suivant acte reçu le 27 mars 2013 par Me Joseph ELVINGER, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 45.503.096,- EUR, en vue de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR à 45.515.596,- EUR par l'émission de 45.503.096 parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

2. - Souscription à et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus par apport en nature.

3.- Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

4. Modification subséquente du registre des associés de la société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la société, chacun individuellement pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quarante-cinq millions cinq cent trois mille quatre-vingt-seize euros (EUR 45.503.096,-), en vue de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-cinq millions cinq cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 45.515.596,-) par

l'émission de quarante-cinq millions cinq cent trois mille quatre-vingt-seize (45.503.096) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte à la souscription des quarante-cinq millions cinq cent trois mille quatre-vingt-seize (45.503.096) parts sociales nouvelles les souscripteurs suivants:

- Madame Judith MILGROM, née le 24 novembre 1964 à Rabat (Maroc), demeurant professionnellement au 47, rue Spontini, F-75116 Paris, pour quarante-cinq millions cinq cent trois mille quatre-vingt-seize (45.503.096) parts sociales.

Sur ces faits,

Madame Judith MILGROM, prénommée, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, déclare souscrire à toutes les quarante-cinq millions cinq cent trois mille quatre-vingt-seize (45.503.096) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement par un apport en nature (l'«Apport») consistant en (i) neuf millions cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-sept (9.196.627) actions de préférence A et (ii) trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante-quatre (3.988.754) actions ordinaires émises par la société Groupe SMCP, société par actions simplifiée de droit français au capital de soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 77.584.000,-), dont le siège social est situé au 61, rue de Turenne, 75003 Paris, identifiée sous le numéro 524 457 421, (les «Actions»), une soulte d'un montant de quatre million cinq cent mille Euros et trente-neuf centimes (EUR 4.500.000,39) étant allouée au compte courant associé.

L'Apport a, à ce jour, une valeur de marché d'un montant total de cinquante millions trois mille quatre-vingt-seize euros et trente-neuf centimes (EUR 50.003.096,39). L'Apport sera affecté au capital social de la Société pour un montant de quarante-cinq millions cinq cent trois mille quatre-vingt-seize euros (EUR 45.503.096,-) le solde de quatre millions cinq cent mille euros et trente-neuf centimes (EUR 4.500.000,39) représentant la soulte mentionnée ci-avant.

Madame Judith MILGROM, pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre que:

- elle est la propriétaire unique des Actions;
- elle est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de disposer des Actions;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont sujettes à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédées;
- que les Actions ont une valeur de cinquante millions trois milles quatre-vingt-seize euros et trente-neuf centimes (EUR 50.003.096,39).

La valeur de l'Apport a été également certifiée au notaire instrumentant par un certificat émis par les représentants de la société Groupe SMCP, dont les Actions sont apportées à titre de libération de l'augmentation de capital comme décidé ci-avant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq millions cinq cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 45.515.596,-) représenté par un quarante-cinq millions cinq cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-seize (45.515.596) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires et membres de bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les prédites personnes ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2013. Relation GRE/2013/1697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013061631/92.

(130076490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

SBR Europe, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.437.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059868/11.

(130073023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Tousch Didactique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 11, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.723.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Paul TOUSCH, instituteur en retraite, demeurant à L-1864 Luxembourg, 8, rue Ernest Koch.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «TOUSCH DIDACTIQUE, S.à r.l.» (ci-après «la Société»), avec siège social à L-5353 Oetrange, 11, rue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.723, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 574 du 26 juillet 2001, avec un capital social de cinq cent mille anciens francs luxembourgeois (500.000.- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille anciens francs luxembourgeois (1.000.- LUF).

- Que par suite de la cession par les deux autres associés, Monsieur Jean-Paul Tousch et Madame Sonja Franssens, de l'intégralité de leurs parts détenues dans la Société, ainsi que cela résulte d'un constat de cession de parts sous seing privé fait à Moutfort en date du 28 mars 2013, qui restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci, le comparant en est devenu détenteur de toutes les parts sociales.

- Qu'en sa qualité d'associé unique, il a décidé à présent de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité.

Ceci dit, Monsieur Paul Tousch, prénommé, agissant en sa qualité de liquidateur de la société «TOUSCH DIDACTIQUE, S.à r.l.», a déclaré au notaire:

- a) que tous les actifs ont été réalisés et sont devenus la propriété de l'associé unique;
- b) que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou sont dûment provisionnés;
- c) que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, il entend assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- d) que la liquidation de la Société est donc à considérer comme clôturée;
- e) que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- f) que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1864 Luxembourg, 8, rue Ernest Koch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. TOUSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17548. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061993/43.

(130075899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Seitert Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 18, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 95.931.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et de la réunion du conseil d'administration tenues à Redange-sur-Attert en date du 2 mai 2013

L'assemblée générale accepte les démissions de Dr. Matthias OPP, de Dr. François GALLEGO et de Dr. Inge KNOLLE de leur poste d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs de la société:

- Dr. Jacqueline KLEIN-ZIMMERMANN, née le 25/01/1967 à Baden (D) et demeurant à L-7246 Helmsange, 8 rue Paul Elwinger;

- Dr. Roger HEFTRICH, né le 23/11/1954 à Wiltz et demeurant à L-8506 Redange, 4 rue de Niederpallen;

- Dr. Marc KIEFFER, né le 13/12/1977 à Luxembourg et demeurant à L-8248 Mamer, 2 op der Passeleck.

Tous les mandats expireront après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 7 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société au Dr. Jacqueline KLEIN-ZIMMERMANN, née le 25/01/1967 à Baden (D) et demeurant à L-7246 Helmsange, 8 rue Paul Elwinger, qui portera le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager valablement la société par sa signature individuelle.

La durée du mandat de l'administrateur délégué est fixée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013059871/27.

(130073551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 12 avril 2013

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de Messieurs

- Gilbert DE GRAEF

- Luc VERBEKEN

- Quinten FRAAI

- Pieter COOPMANS

sont arrivés à leur terme.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Messieurs

- Gilbert DE GRAEF (Président)

- Luc VERBEKEN (Vice-Président)

- Pieter COOPMANS (Administrateur)

- Quinten FRAAI (Administrateur)

pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'adresse professionnelle des administrateurs est fixée au 3 rue Jean Piret L-2350 Luxembourg.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activités Syrdall; L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013059999/27.

(130073303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Société de Gestion Internationale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.606.

—
Extrait de la Convention de cession de parts sociales conclue le 26 avril 2013 par et entre:

Galanium SPF SA, 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

ci-après dénommée le "Cédant"

et

MYMA Investissement SA, 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange

ci-après dénommée le "Cessionnaire"

Le Cédant cède au Cessionnaire 51 parts sociales de la Société de Gestion Internationale Sàrl.

Désormais les parts sociales de Société de Gestion Internationale Sàrl sont tenues comme suit:

MYMA Investissement SA,	51 parts
Visavis Editions SA,	49 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Société de Gestion Internationale Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013059880/21.

(130072938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 2 avril 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Hubert Brichart, avec adresse Avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France, de son mandat d'administrateur, avec effet au 4 décembre 2012;

2. nomination de Jean-Pierre Vauzanges, avec adresse au 9, rue Pierre Loti, 78600 Maisons Laffitte, France, au mandat d'administrateur, avec effet au 5 mars 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

3. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des administrateurs suivants:

- Bernard Lepot, avec adresse au 219, Avenue François Verdier, 81000 Albi, France
- Nicole Gourmelon, avec adresse au 15, Esplanade Brillaud de Lajardière, 14050 Caen, France
- Guy Proffit, avec adresse au 500, Rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France
- Michel Goutorbe, avec adresse au 48, Rue la Boétie, 75008 Paris, France
- Alain Minault, avec adresse au 4, Boulevard Louis Tardy, 79000 Niort, France
- François Thibault, Administrateur-Président, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France
- Christophe Noël, avec adresse au 40, Rue Prémartine, 72000 Le Mans, France
- François Macé, avec adresse au 269, Faubourg Croncels, 10000 Troyes, France
- Maurice Hadida, avec adresse professionnelle au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France
- Patrick Louarn, avec adresse professionnelle au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

4. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013061371/33.

(130075986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Tishman Speyer French Core IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.948.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013059907/17.

(130073846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

aR&aH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 146.183.

L'an deux mille treize.

Le neuf avril

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1) Madame Yalda RAHMANIAN, architecte, née à Teheran (Iran) le 20 septembre 1976, demeurant à L-8323 Capellen, 15, avenue Grand-Duc Jean

2) Madame Marjorie HINZE, architecte, née à Thionville (France) le 12 octobre 1974 demeurant à F-57100 Thionville, 3, Chaussée d'Asie

Lesquelles comparantes déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée aR&aH S.à r.l., avec siège social à L-3718 Rumelange, 1, Staebierg II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.183

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1131 en date du 09 juin 2009

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, est réparti comme suit:

1) Madame Yalda RAHMANIAN, prénommée CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2) Madame Marjorie HINZE, prénommée CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Les comparantes prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-3718 Rumelange, 1, Staebierg II à L-4067 Esch/Alzette, 8, rue du Commerce.

Suite à cette décision la première phrase de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{ère} phrase. "Le siège social de la société est établi à Esch/Alzette."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rahmanian, Hinze, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2013. Relation: EAC/2013/4874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062110/37.

(130077126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Uni-Select Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 80.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.769.

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique en date du 27 mars 2013 que:

- Monsieur Stewart Kam-Cheong a démissionné de ses fonctions de gérant B et de gérant délégué à la gestion journalière;

- Monsieur Alexis de Montpellier, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommé gérant B et gérant délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Munsbach, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013059939/15.

(130073600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Tenaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle statutaire tenue le 2 mai 2013, à 9 heures et 30 minutes au siège social de la société, au 29, Av. Porte-Neuve à Luxembourg

1. Le Conseil d'Administration de Tenaris S.A. a été nommé et est composé par les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2014:

M. Roberto Bonatti, né à Milan, Italie, le 11 décembre, 1949, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Carlos Alberto Condorelli, né à Chivilcoy, Argentine, le 23 février 1951, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Carlos Manuel Franck, né à Buenos Aires, Argentine, le 21 octobre 1950, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Roberto Luis Monti, né à Buenos Aires, Argentine, le 16 mars 1939, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Gianfelice Mario Rocca, né à Milan, Italie, le 2 mars 1948, résident à Calle Demaria 4550 Piso 21, Milan, Italie.

M. Paolo Rocca, né à Milan, Italie, le 14 octobre 1952, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Jaime Serra Puche, né à Mexico City, Mexico, le 11 janvier 1951, résident à Paseo de la Reforma 600-103, Col. Santa Fe, 01210 México City, Mexique.

M. Alberto Valsecchi, né à Bergamo, Italie, le 30 juillet 1944, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Amadeo Ramón Vázquez y Vázquez, né à Lugo, Espagne, le 25 janvier 1942, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Guillermo Francisco Vogel Hinojosa, né à Mexico City, Mexico, le 14 décembre 1950, résident à Campos Eliseos, Col Chapultepec, 400 Polanco, 11560 México City, Mexique.

2. Le Conseil a nommé Monsieur Paolo Rocca à la gestion journalière de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2013.

3. La société PriceWaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée comme réviseur d'entreprise agréé, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.
Certifié sincère et conforme
Pour *TENARIS S.A.*
Adélia Soares

Référence de publication: 2013062685/39.

(130076998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Univers-Alb S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Univers-Alb S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013059941/11.

(130073121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

WWRD Acqco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.517,83.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.093.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of March,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

KPS Luxco S.à r.l., a limited liability company, with registered office at Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, registered at the «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» under the number B 143671 and having a share capital of EUR 12,500, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of WWRD Acqco S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number pending, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg and having a share capital of EUR 38,517.83 (the Company);
- the Company has been incorporated on January 15, 2009, in Cayman Islands;
- the Company has been migrated to Luxembourg pursuant to a notarial deed dated 26 March 2013;
- the Company's by-laws have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 38,517.83.- (thirty eight thousand five hundred seventeen euros and eighty three cents) represented by 3,851,783 (three million eight hundred fifty-one thousand seven hundred eighty-three) shares with a par value of EUR 0.01- (one cent) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KPS Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143671, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentais, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination WWRD Acqco S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro (en attente), avec son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg et ayant un capital social de EUR 38,517.83 (la Société);
- la Société a été constituée en date du 15 janvier 2009, aux Îles Caïmans;
- la Société a été transférée au Luxembourg en vertu d'un acte notarié en date du 26 mars 2013;
- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 38,517.83,- (trente-huit mille cinq cent dix-sept euros et quatre-vingt-trois centimes) représenté par 38,517.83 (trois millions huit cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01- (un centime) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062057/97.

(130075979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

UNINORD Holding S.A., Union Industrielle du Nord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.932.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 mai 2013 qu'ont été nommés aux fonctions d'administrateurs pour un terme de six ans:

- Monsieur Patrick Leydet, demeurant à L-1240 Luxembourg, 24 rue Charles Bernhoeft
- Maître Victor Elvinger, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- Maître Catherine Dessoay, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

que Madame Michèle Lutgen, demeurant à Rippweiler a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013059946/17.

(130073144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

deVere Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 177.215.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique de DeVERE and Partners (UK) LTD. (la SOCIETE) Prises en date du 9 mai 2013

Par résolutions datées du 9 mai 2013, l'administrateur unique de la Société, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, dont le siège social se situe 3 Dyers, Holborn, Londres, EC1N 2JT, Royaume-Uni, inscrite auprès de Companies House sous le numéro 05260529 a décidé d'établir une succursale à Luxembourg.

1. La succursale a pour dénomination «DeVere Benelux».
2. Le siège de la succursale est situé au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.
3. Le représentant permanent de la succursale est David Naughton, domicilié au 149a, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, habilité à effectuer ces fonctions conformément aux réglementations de la Financial Conduct Authority (FCA).
4. Le représentant permanent est autorisé à agir individuellement au nom et pour le compte de la succursale en toutes circonstances, et effectuer, approuver et exécuter, par sa signature individuelle, tous les actes et opérations en accord avec l'activité de la succursale.
5. L'activité de la succursale est l'intermédiation financière. Cette activité est exercée par la société sous le contrôle de la FCA et la succursale est couverte par l'autorisation accordée par la FCA à la société (numéro de référence 469151).
Les autres activités de la succursale sont, conformément à la loi luxembourgeoise du 5 avril 2013 sur le secteur financier:
 - la réception et transmission d'ordres relatifs à un ou plusieurs instruments financiers;
 - l'exécution d'ordres pour le compte de clients;
 - les transactions pour compte propre;
 - la gestion de portefeuille;
 - le conseil en investissement;
 - la prise ferme d'instruments financiers et/ou placement d'instruments financiers avec engagement ferme; et
 - le placement d'instruments financiers sans engagement ferme.
6. La société est immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 05260529.
7. La société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de Kevin David White, domicilié 33 Sullivan Road, Basingstoke Hants RG22 4DX, Royaume-Uni, en fonction depuis le 1^{er} septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour de Vere Benelux
Un Mandataire

Référence de publication: 2013062760/37.

(130077898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Upifra Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.941.

Monsieur Pietro GUSSALLI BERETTA, entrepreneur et administrateur de catégorie A, est désormais domicilié au 438 Hoheggstrasse, A-6100 Seefeld in Tirol, Autriche.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour UPIFRA AGRICOLE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013059947/13.

(130073430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

FSW2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Artisanale Salzbach.

R.C.S. Luxembourg B 173.517.

L'an deux mil treize, le vingt-neuf avril,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Luc HOURSCHT, administrateur, né à Wiltz, le 06 octobre 1961, matricule 1961 10 06 198, demeurant à L-9641 Wiltz, 16, rue du Moulin à Vent, et

Monsieur Franky HOURSCHT, serrurier, né à Wiltz, le 1^{er} avril 1960, matricule 1960 04 01 192, demeurant à L-9648 Erpeldange (Eschweiler), 17, rue Nic Schildermans.

Après avoir établi qu'ensemble ils possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée FSW2 s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-9559 Wiltz, Zone Artisanale Salzbach, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 173.517,

constituée sous la forme d'une SCI et sous la dénomination SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HOURSCHT FRERES aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 279 de l'année 1994, page 13.371 et ayant adopté sa forme et sa dénomination actuelles aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 226 du 30 janvier 2013,

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Objet social:

L'objet de la société est élargi de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques, le montage d'éléments préfabriqués ainsi que la vente d'objets métalliques.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter le développement ou la réalisation.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leur carte d'identité.

Signé: L. HOURSCHT, F. HOURSCHT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 avril 2013. Relation: CAP/2013/1520. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013061548/41.

(130075801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Vilnius Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.936.

—
Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House
60 Bishopsgate
Londres EC2N 4AW
Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059948/19.

(130073585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 411.318,38.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

—
EXTRAIT

En date du 2 mai 2013 l'associé de la Société PEP EDU Holdings LLC, a transféré à l'associé de la Société Jacobson Family Holdings Pty Limited comme trustee de la Jacobson Family Trust («Jacobson Family»), 37 019 parts sociales ordinaires B, 5 288 parts sociales de préférence de classe D, 5 288 parts sociales de préférence de classe E, 5 288 parts sociales de préférence de classe F, et 2 631 parts sociales préférentielles qu'il détenait de la Société.

Suite à ce transfert l'associé de la Société PEP EDU Holdings LLC détient de la Société:

- 14 874 495 parts sociales ordinaires A
- 125 277 parts sociales ordinaires B
- 14 874 495 parts sociales différées C
- 2 142 823 parts sociales de préférence de classe D
- 2 142 823 parts sociales de préférence de classe E
- 2 142 823 parts sociales de préférence de classe F
- 16 257 parts sociales préférentielles
- 3 parts sociales différées G

Suite à ce transfert l'associé de la Société Jacobson Family détient de la Société:

- 107 441 parts sociales ordinaires B
- 15 348 parts sociales de préférence de classe D
- 15 348 parts sociales de préférence de classe E
- 15 348 parts sociales de préférence de classe F
- 7 631 parts sociales préférentielles
- 1 parts sociales différées G

Par ailleurs il est à noter que l'adresse du siège social de l'associé de la Société Jacobson Family a changé et se situe désormais à 130 Pitt Street, level 12, Sydney, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013064312/35.

(130078641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Val II Feeder GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 161.107.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013059949/11.

(130073400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

WWRD Luxembourg Acqco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.517,83.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.083.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of March, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

KPS Luxco S.à r.l., a limited liability company, with registered office at Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, registered at the «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» under the number B 143671 and having a share capital of EUR 12,500, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed in the presence of the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of WWRD Luxembourg Acqco S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number pending, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg and having a share capital of EUR 38,517.83 (the Company);
- the Company has been incorporated on January 30, 2009, in Cayman Islands;
- the Company has been migrated to Luxembourg pursuant to a notarial deed dated 26 March 2013;
- the Company's by-laws have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 38,517.83.- (thirty eight thousand five hundred seventeen and eighty three euro) represented by 3,851,783 (three million eight hundred fifty-one thousand seven hundred eighty-three) shares with a par value of EUR 0.01- (one cent) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KPS Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143671, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination WWRD Luxembourg Acqco S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro (en attente), avec son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg et ayant un capital social de EUR 38,517.83 (la Société);

- la Société a été constituée en date du 30 janvier 2009, aux Îles Caïmans;

- la Société a été transférée au Luxembourg en vertu d'un acte notarié en date du 26 mars 2013;

- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 38,517.83,- (trente-huit mille cinq cent dix-sept euros et quatre-vingt-trois centimes) représenté par 3,851,783 (trois millions huit cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01- (un centime) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062058/97.

(130075978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.606.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALUEINVEST LUX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013059950/11.

(130073384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Brasserie du Passage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 74, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 49.606.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le deux mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Madame Habiba CHATBOURI, commerçante, demeurant à L-3569 Dudelange, 52, rue Tattenberg, La comparante expose ce qui suit:

1) Elle s'est rendue progressivement propriétaire de la totalité des parts de la société "BRASSERIE DU PASSAGE S.à r.l." avec siège social à L-3672 Kayl, 74, rue de Tétange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 49.606, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie du 15 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 132 du 24 mars 1995, et dont le capital social est fixé à cinq cents mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) soit douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) soit cent vingt-trois euros et quatre-vingt quinze cents (EUR 123,95) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CHATBOURI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 20570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062186/43.

(130077100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Ver-Glas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 3, rue Jos Hess.

R.C.S. Luxembourg B 152.376.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013059954/13.

(130073736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Capstar S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.102.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le douze avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Madame Jacqueline MAGGI-BACOU, demeurant à F-34000 Montpellier, 11, avenue de la Gaillarde, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme CAPSTAR S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 84.102,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 297 du 22 février 2002,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2377 du 05 décembre 2009.

Que le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (€ 31.000,-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: EAC/2013/5243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062210/41.

(130077194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

VH Capital S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.975.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 26 avril 2013 que:

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013059957/16.

(130073036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Myriado Cleantech GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5761 Hassel, 18A, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg B 99.035.

—
Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunundzwanzigsten April,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit dem Amtssitz in Bad-Mondorf,

ist erschienen:

Herr Achim KOPMEIER, Diplomingenieur, wohnhaft in L-6139 Junglinster, 4, Agatha Christie.

Dieser Komparent ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- daß er alleiniger Besitzer aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung Myriado Cleantech G.m.b.H., eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 99.035, mit Sitz in L-6139 Junglinster, 4, Agatha Christie, ist, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 16. Januar 2004 und veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 341 vom 26. März 2004;

- daß die Satzung zu letzten Mal abgeändert wurde durch notarielle Urkunde aufgenommen am 30. Dezember 2010 und im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 583 vom 29. März 2011 veröffentlicht wurde;

- daß der einzige Gesellschafter beschliesst einen neuen 2. Absatz in Artikel 2 der Satzung mit folgendem Wortlaut einzufügen:

„Desweiteren ist der Gegenstand der Gesellschaft der Um- und Ausbau sowie der Handel mit Kraftfahrzeugen.“

- daß der einzige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-5761 Hassel, 18a, rue de Dalheim;

In Folge dieser Sitzverlegung wird Artikel 3 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befinden sich in Hassel."

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950).

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Erschienenen, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Kopmeier, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2013. REM/2013/744. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061736/38.

(130076123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Volvar Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.574.

Faisant suite à l'assemblée générale du 30 Avril 2013, sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Nadejda Rakovska

Walid Hakim

Alain Guérard

Paul Guillaume

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

PricewaterhouseCoopers Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013059960/19.

(130073445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

West Grove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013059962/11.

(130072971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 24 avril 2013

1. Les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Eric DELEPLANQUE, Directeur Général International d'IMMOCHAN, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59170 CROIX,

- Monsieur Thierry DELBECQ, Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg,

- Monsieur François REMY, DG Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et

- la société SOPARES, représentée par son représentant permanent Monsieur Franck Allard, ayant son siège social au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg,

sont renouvelés pour une période d'un an. Ils prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014.

2. La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme
GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG

Référence de publication: 2013060194/24.

(130074298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Why Not S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2013 à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de:

1) renouveler les mandats d'Administrateur de M. Pierre SCHILL et M. Joseph WINANDY

et

2) de nommer en tant qu'Administrateur, la Société JALYNE SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 39, rue des Champs, B-6791 Athus.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Fiduciaire Glacis S.à.r.l. au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013059966/23.

(130073101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

LUXBOND Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 avril 2013

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2014:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Michel BIREL, vice-président

M. Ernest CRAVATTE, vice-président

M. John BOUR, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Aly KOHLL, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

M. Paul WARINGO, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Paul GASPARD, a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Rodolphe BELLI (adresse professionnelle: 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg), pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2014.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013060281/31.

(130073803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Why Not S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013059967/13.

(130073250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Tennis Club Remich A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5537 Remich, 3, rue de l'Hospice.

R.C.S. Luxembourg F 9.543.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six avril,

Entre les soussignés:

- 1) Kieffer Jean-Paul, salarié, demeurant à 3, rte de Stadtbredimus, L-5570 Remich
- 2) Risch Stéphane, ingénieur agronome auprès de l'Etat, demeurant à 38, Im Batz, L-7430 Fischbach,
- 3) Kieffer Tom, instituteur, demeurant à 17, Fräschepéilchen, L-5421 Erpeldange,
- 4) Belling Gil, professeur, demeurant à 21, Fräschepéilchen, L-5421 Erpeldange,
- 5) Belling Luc, chercheur en formation doctorale, demeurant à 3, rue de la Sapinière, L-5571 Remich,
- 6) Klein Sven, salarié, demeurant à 33, Rangwee, L-2412 Howald
tous de nationalité luxembourgeoise,
- 7) Maiorano Elio, agent général d'assurance, demeurant à 11, rue des Champs,
L-5515 Remich, de nationalité italienne,

et tous ceux qui seront considérés ultérieurement comme membres, il est formé par les présentes une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite, ainsi que par présents statuts.

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif porte la dénomination de «Tennis Club Remich A.s.b.l.»

Art. 2. L'association a pour objets:

- la pratique, l'encouragement, l'enseignement et la propagation du tennis;
- l'organisation des rencontres sportives et de compétitions nationales et internationales;
- une éventuelle affiliation à toutes organisations nationales et internationales ayant un but identique.

Art. 3. Le siège social est établi à Remich.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du comité.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II - Exercice social

Art. 5. L'exercice social s'étend du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

Titre III - Membres de l'association

Art. 6. L'association comprendra un minimum de 3 (trois) membres actifs, le nombre maximum étant illimité.

Art. 7. L'association comprend deux catégories de membres: des membres actifs et des membres honoraires.

Est considéré comme membre actif, toute personne physique ayant présenté une demande d'adhésion au comité, ce dernier peut refuser l'adhésion en tant que membre actif si les critères d'adhésion voulus par le comité ne sont pas remplis.

Est considéré comme membre honoraire de l'association, toute personne physique ou morale ayant versé la cotisation pour l'année de l'exercice social.

Art. 8. Le montant de la cotisation annuelle pour les membres actifs et les membres honoraires est fixé par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du comité, sans pouvoir dépasser cent euros, indice 100.

Art. 9. Tout membre peut être exclu par le comité pour manquement grave aux présents statuts et notamment dans le cas où la cotisation annuelle n'est pas versée. Un recours dûment motivé est possible devant l'assemblée générale ordinaire, qui décide souverainement en dernière instance.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 10. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et révocation des membres du comité;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- fixation, sur proposition du comité, de la cotisation annuelle;
- la dissolution du club.

Art. 11. Les assemblées générales sont convoquées par le comité. Une assemblée générale ordinaire se tiendra annuellement au cours du deuxième trimestre pour se prononcer sur l'approbation des budgets et des comptes, la fixation de la cotisation annuelle ainsi que sur les nominations au comité. La convocation se fait par écrit à tout membre actif et honoraire et est envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la tenue de l'assemblée.

Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée. Néanmoins, tout membre de l'association, désireux de voir porter une question à l'ordre du jour de l'assemblée générale doit en saisir le comité par écrit au moins 8 (huit) jours avant la tenue de l'assemblée.

Art. 12. Tous les membres actifs majeurs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Sous réserve de dispositions contraires, les résolutions sont prises, par vote secret, à la majorité des voix des membres actifs présents. Les membres honoraires ont un statut d'observateur dans l'assemblée générale.

Art. 13. Aucun membre ne pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ou par un tiers.

Art. 14. Toute modification des statuts et la dissolution de l'association ne peuvent être décidées qu'après convocation préalable de l'assemblée mentionnant le texte des modifications proposées respectivement le mode de dissolution envisagée. Les modifications sont adoptées à la majorité des deux tiers des membres actifs présents, sous réserve du quorum de présence requis par la loi.

Art. 15. Une assemblée extraordinaire sera convoquée si trois-quarts des membres du comité en font la demande ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

Titre V - Administration

Art. 16. L'association est gérée par un comité composé de 3 (trois) membres actifs au moins et de 11 (onze) membres actifs au plus. La durée de leur mandat est de 4 (quatre) ans renouvelable. Les membres du comité sont rééligibles. Le comité a pour mission la représentation et la gestion de l'association et a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 17. La répartition des charges est une affaire interne du comité et sera décidée par les membres du comité entre eux.

Art. 18. Dans le cas d'incapacité manifeste d'un membre du comité, celui-ci pourra être relevé de sa tâche par les membres restants du comité statuant à l'unanimité des voix.

Art. 19. En cas de démission ou en cas de révocation d'un membre du comité, le comité peut coopter un membre de l'association comme membre du comité pour terminer le mandat du membre démissionnaire ou révoqué.

Art. 20. Les décisions au sein du comité sont prises à la majorité simple des membres du comité présents. En cas de parité, la voix du Président est prépondérante.

Art. 21. L'association se trouve engagée par la signature collective d'au moins 2 (deux) membres du comité. Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des opérations financières ses pouvoirs à l'un de ses membres actifs.

Titre VI - Mode d'établissement des comptes

Art. 22. Le comité établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale ordinaire ensemble avec le projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre VII - Dispositions générales

Art. 23. L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents ou incidents qui pourraient se produire à l'occasion des épreuves, réunions organisées par lui ou toute autre manifestation organisée par ses membres ou sous son patronage.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après extinction du passif, est affecté de préférence à une association qui poursuit un but analogue à celle-ci ou à une œuvre de bienfaisance.

Art. 25. La loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par la suite trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dont procès-verbal, établi et signé à Remich en date du 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013063477/95.

(130077846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Winam Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.267.

— EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société Winam Investment SA (RCS Luxembourg B 139.267) que Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant 65 rue de Freylange, B-6700 Arlon (Belgique), a démissionné de sa fonction d'administrateur unique de ladite société, avec effet au 21 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059970/12.

(130073356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

OFS Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.036.

—

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary").

THERE APPEARED:

TMK Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.893 and having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

TMK STEEL LIMITED, a limited liability company incorporated and existing since 26th August 2003 under the laws of Cyprus, registered with the Registrar of Companies under registration number 140781, having its registered office at Chrysanthou Mylona, 3, P.C. 3030, Limassol, Cyprus,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, notary clerk, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the powers of attorney given on 10 April 2013 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said powers of attorney, signed ne varietur by the Attorney of the Appearing Parties (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(hereinafter referred to as the "Appearing Parties" or "Shareholders").

Such Appearing Parties are the shareholders of OFS Development S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated before the Notary on 12th October 2012 and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.036, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2769 page 132866 on 14th November 2012 and have not been amended since that time (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Parties representing the whole corporate capital have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of ten million one hundred thousand United States dollars (USD 10,100,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to ten million one hundred twenty thousand United States dollars (USD 10,120,000.-) by issuing ten million one hundred thousand (10,100,000) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

The New Shares are fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

(i) TMK Holdings S.à r.l. declares to subscribe to seven million five hundred seventy-five thousand (7,575,000) New Shares, each share having a par value of one United States dollar (USD 1.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "TH Contribution") in cash for a total amount of seven million five hundred seventy-five thousand United States dollars (USD 7,575,000) fully allocated to the Company's share capital;

(ii) TMK STEEL LIMITED declares to subscribe to two million five hundred twenty-five thousand (2,525,000) New Shares, each share having a par value of one United States dollar (USD 1.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "TS Contribution" and together with the TH Contribution, the "Contributions") in cash for a total amount of two million five hundred twenty-five thousand United States dollars (USD 2,525,000) fully allocated to the Company's share capital.

The amount of ten million one hundred thousand United States dollars (USD 10,100,000.-) is thus at the free disposal of the Company, the proof thereof has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Second resolution

The Appearing Parties consequently decide to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at ten million one hundred twenty thousand United States dollars (USD 10,120,000.-) represented by ten million one hundred twenty thousand (10,120,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders, and individually to as a Shareholder”

Third resolution

Following the above adopted resolutions, the Shareholders acknowledge that the Company's shareholding shall be as follows:

Shareholders	Number of Shares
TMK Holdings S.à r.l.	7,590,000
TMK STEEL LIMITED	2,530,000
	Total: 10,120,000

Fourth resolution

The Appearing Parties further resolve to introduce a new article 6 "Authorized Capital", and, as a consequence, decide to renumber the current article 6 and all following articles of the Company's articles, updating the cross reference provided in the article 26.3 (former article 25.3), which shall be read as follows:

« **Art. 6. Authorised Capital.** The authorised capital is set at fifty million United States dollars (USD 50,000,000.-), represented by fifty million (50,000,000) Shares of the Company, whichever their respective category, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

During a period of time of five (5) years starting on the date of the publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg Official Gazette), or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital of the Company pursuant to this Article 6 and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the Board shall hereby be authorised to issue new Shares of the Company and to issue any other instruments convertible into Shares of the Company within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of Shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the Shares issued for the existing Shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the Shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or these Articles.

Such authorisation may be renewed through a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment of these Articles and in compliance with the provisions of any agreement among the Shareholders with respect to the amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital

of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of these Articles and subject to the Companies Act and the terms of any shareholders' agreement.

Art. 26.3. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 22.13 above."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 4,875.-).

The capital increase is estimated at approximately seven million seven hundred twenty-three thousand Euro (EUR 7,723,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Parties known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (ci-après le "Notaire").

ONT COMPARU:

TMK Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.893 et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

TMK STEEL LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit étranger, constituée et existante depuis le 26 août 2003 en vertu des lois du Chypre, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 140781 et ayant son siège social au Chysanthou Mylona, 3 P.C. 3030, Limassol, Chypre,

ici représentées par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des mandats octroyés le 10 avril 2013 (ci-après le "Mandataire").

Les procurations, signées ne varietur par le Mandataire des Personnes Comparantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ci-après les "Personnes Comparantes" ou les "Associés").

Telles Personnes Comparantes sont les associés d'OFS Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant le Notaire le 12 octobre 2012 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.036, et dont les statuts (ci après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 novembre 2012, sous numéro 2769, page 132866 et n'ont pas été modifiés depuis cette date (ci-après la "Société").

Les Personnes Comparantes, représentant la totalité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix million cent mille dollars américains (USD 10.100.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à dix million cent vingt mille dollars américains (USD 10.120.000,-) par l'émission de dix million cent mille (10.100.000) nouvelles actions (ci-après les "Nouvelles Actions"), chaque action ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-).

Les Nouvelles Actions sont intégralement libérées par une contribution en numéraire, sont souscrites et émises comme suit:

Souscription et Paiement

(1) TMK Holdings S.à r.l. déclare souscrire à sept million cinq cent soixante-quinze mille (7.575.000) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport TH") en numéraire pour un montant total de sept million cinq cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 7.575.000,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

(2) TMK STEEL LIMITED déclare souscrire à deux million cinq cent vingt-cinq mille (2.525.000) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport TS" et ensemble avec l'Apport TH, les "Apports") en numéraire pour un montant total de deux million cinq cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 2.525.000,-), entièrement alloué au capital social de la Société

Le montant de dix million cent mille dollars américains (USD 10.100.000,-) se trouve dès à présent à libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Deuxième résolution

Les Personnes Comparantes décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à dix million cent vingt mille dollars américains (USD 10.120.000,-) représenté par dix million cent vingt mille (10.120.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales). Les détenteurs de Parts Sociales sont collectivement dénommés ci-après les Associés, et individuellement l'Associé. "

Troisième résolution

Suivant les résolutions ci-dessus adoptées, les Associés reconnaissent que l'actionnariat de la Société est établi comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
TMK Holdings S.à r.l.	7.590.000
TMK STEEL LIMITED	2.530.000
	Total: 10.120.000

Quatrième résolution

Les Personnes Comparantes résolvent de modifier les Statuts de la Société en introduisant un nouvel article 6 "Capital autorisé" et décident, en conséquence, de renuméroter l'actuelle article 6, ainsi que tous les articles subséquents des Statuts, en mettant à jour de renvoi contenu dans d'article 26.3 (ancien l'article 25.3), qui auront la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital autorisé.** Le capital autorisé est fixé à un montant de cinquante millions de dollars américains (USD 50.000.000,-), représenté par des Actions de la Société quelque soit leurs classes respectives, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital autorisé conformément au présent Article 6 et sous réserve des stipulations contenues dans tout pacte d'actionnaires, le Conseil est expressément autorisé aux termes des présentes à émettre des Actions de la Société et d'émettre tout autre titre convertible en Actions de la Société, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il jugera appropriées, et notamment à procéder à l'émission d'Actions suite à la conversion de toute obligation convertible en supprimant ou limitant le droit préférentiel des Actionnaires de souscrire aux nouvelles Actions à émettre, à l'exception des cas où un tel droit est réservé aux Actionnaires conformément aux termes d'un pacte d'actionnaires.

Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne pourra dépasser cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Assemblée Générale, statuant aux conditions requises pour une modification des présents Statuts, conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'aux termes de tout pacte d'actionnaires.

Art. 26.3. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 22.13 ci-dessus."

Coûts et Frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement quatre mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 4.875,-).

L'augmentation du capital est évaluée approximativement à sept millions sept mille vingt-trois euros (EUR 7.723.000,-).

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2013. Relation GRE/2013/1722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061784/204.

(130075771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Cercle avicole Schuttrange, Association Agricole.

Siège social: L-5374 Munsbach, 10, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg H 118.

—
STATUTS

Les statuts, la liste des membres, du comité et du conseil de surveillance (réviseurs de caisse) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Cercle avicole

Signature

Le secrétaire

Référence de publication: 2013059992/14.

(130072599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Duxford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.385.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the 10th of April.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing Esch Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Polder S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B158.731,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 4 April 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act on the following:

1° Duxford Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B161.385, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1959 of 25 August 2011 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

3° Polder S.à r.l., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;

4° In such capacity, the sole shareholder, declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° Discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;

9° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix avril.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Polder S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158.731,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 04 avril 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Duxford Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.203, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1959 du 25 août 2011 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3° Par la présente, Duxford Investments S.à r.l., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;

4° En cette qualité, d'associé unique, déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

9° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: EAC/2013/4912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013061438/94.

(130076199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 23 avril 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateurs pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 les personnes suivantes:

- Monsieur Benjamin de Rothschild,
- Madame Ariane de Rothschild,
- Monsieur Marc Ambroisien,
- Monsieur Christophe de Backer,
- Monsieur Didier Bottge,
- Monsieur Laurent Dassault,
- Monsieur Manuel Leuthold,
- Monsieur Jean-Christophe Pernollet (domicilié professionnellement à 4 cours de Rive, CH-1204 Genève),
- Monsieur Yves Repiquet,
- Monsieur E. Trevor Salathé,
- Monsieur Laurent Tignard (domicilié professionnellement à 47 faubourg Saint Honoré, F-75401 Paris cedex 08),
- Monsieur Daniel-Yves Trèves,
- Monsieur Christian Varin,

qui formeront ensemble le Conseil d'administration.

Cette décision est prise sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Luc Grégoire / Marc Ambroisien

Secrétaire Général / Administrateur - Directeur Général

Référence de publication: 2013059994/30.

(130073273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Abschlussprüfer der Gesellschaft

Am 22. April 2013 hat die ordentliche Generalversammlung der Union Investment Luxembourg S.A. die Ernst & Young S.A., Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2013 bestellt. Die Berufsadresse der Ernst & Young S.A. lautet 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Bestellung endet mit Ablauf der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2013 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Bestätigung der Bestellung eines Verwaltungsratsmitgliedes durch die ordentliche Generalversammlung

Am 22. April 2013 hat die ordentliche Generalversammlung der Union Investment Luxembourg S.A. die Bestellung von Herrn Björn Jesch in den Verwaltungsrat der Gesellschaft gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften bestätigt. Die Berufsadresse von Herrn Jesch lautet Wiesenhüt-testraße 10, D-60329 Frankfurt

am Main. Seine Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2017, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2016 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Investment Luxembourg S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Rudolf Kessel / Petra Hauer

Référence de publication: 2013060448/24.

(130074377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Powerwellness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23-25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.467.

Suivant assemblée générale des actionnaires tenue, en date du 17 avril 2013, les actionnaires ont accepté les démissions des administrateurs:

- Rita Junker
- Denis DADASHEV
- Gustave VOGEL

Par la même assemblée, ont été nommé administrateurs de la société pour une durée de 6 années

- Madame MOANTSONG MULLER Cressance Sandrine, demeurant à 12, rue Léon Thyès L-2636 KIRCHBERG, née le 28.01.1988 à Messamea Yaoundé (Cameroun),

- Monsieur TOPOVITI Mario, établie à 3, rue de Pulvermühle, L-2356 LUXEMBOURG, né le 29.11.1989 à Tirana (Albanie),

- Monsieur MASCARENHAS PINTO TAVARES CELESTINO Sidney, demeurant à 160, Boulevard Général Patton L-2316 Luxembourg, né le 14.02.1988 à Luxembourg (Luxembourg),

Lors de ladite assemblée les actionnaires ont accepté les démissions du commissaire aux comptes M. Julien KAZMIERCZAK et ont nommé comme nouveaux commissaires aux comptes Monsieur Denis DADASHEV, demeurant professionnellement 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né le 01.04.1974 à Saratov (Russie) pour une durée de 6 années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013060007/25.

(130073195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

La Baleine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.251.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2013 à 13.00 heures au Siège social
À Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin*

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler au poste d'administrateur:

Administrateurs de classe A:

- * Monsieur Philippe BOUYE, dirigeant d'entreprises, demeurant rue Prosper, 12 à F-33000 BORDEAUX,
- * Madame Jany REAUD, Administrateur de sociétés, demeurant rue Prosper, 12 à F-33000 BORDEAUX,
- * Monsieur Alexandre BOUYE, informaticien, demeurant rue Prosper, 12 à F-33000 Bordeaux,
- * Madame Agathe BOUYE, professionnelle du tourisme, demeurant rue Prosper, 12 à F-33000 Bordeaux,
- * Monsieur Thierry TARADE, directeur de société, demeurant 18, rue Laplace à 33100 Bordeaux

Administrateurs de classe B:

- * Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,
- * Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de société, demeurant 61 Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert,
- * La société JALYNE SA, société anonyme, domiciliée rue Joseph Hackin, 1 à L-1746 Luxembourg et représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer la société The Clover, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

JALYNE S.A.

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013060269/29.

(130074280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Powerwellness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23-25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.467.

Suivant réunion spontanée du conseil d'administration de la société POWERWELLNESS S.A du 17 avril 2013, Mme Cressance Sandrine MOANTSONG MULLER, demeurant à L-2636 KIRCHBERG, 12, rue Léon Thyès est désignée administrateur déléguée à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013060008/12.

(130073195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

iCapital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.119.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de l'associé suivant et ce avec effet immédiat:

- Decandra Holdings Ltd, une société à responsabilité de droit chypriote, immatriculée au Registre de Commerce de Chypre, sous le numéro 293117, ayant son siège social au 10, Georgiou Varnakioti, CY-4150, Kato, Polemidia, Limassol détenant 2.500 parts sociales se dénomme désormais Infraset Asia Ltd

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013060016/17.

(130073714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

INTERNATIONAL STRATEGIC CONSULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 133.437.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire extraordinaire en date du 14 mai 2013.

Décisions:

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

Première résolution

1. L'Assemblée décide d'annuler la révocation des administrateurs, à la date du 12/03/2013

Monsieur Aldo Romaniello, né le 25 Août 1968 à B-7500 Tournai en Belgique et demeurant au 455 rue Hector Despret à F-59460 Jeumont en France et

Monsieur Vlieghe Freddy né le 27 juillet 1964 à B-6041 Gosselies en Belgique et demeurant au 7 place de la Concorde à B-7100 La Louvière.

Deuxième résolution

2. L'Assemblée décide d'annuler la nomination des administrateurs suivants en remplacement des administrateurs dont la révocation est annulée à la date du 12/03/2013

Monsieur Jean-Pierre Berckmans, né le 27 juillet 1955 à Lubumbaschi, demeurant professionnellement au 29, Rue du Fort Elisabeth, L 1463 Luxembourg, à compter de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

La Société HBC GROUP SA, RCS Luxembourg B130371, avec siège social au 29, Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Koen Andries, né le 17 juillet 1969 à Berchem Ste-Agathe (B) demeurant au 131/2d Heymboschlaan, B-1090 Bruxelles à compter de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

L'Assemblée ne renouvelle pas le mandat d'administrateur de Monsieur Koen ANDRIES, à compter de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Troisième résolution

3. L'Assemblée décide d'annuler la révocation de l'administrateur délégué, Monsieur Aldo Romaniello, né le 25 Août 1968 à B-7500 Tournai (B) et demeurant au 455 rue Hector Despret à F-59460 Jeumont (FR), à la date du 12/03/2013

Quatrième résolution

4. L'Assemblée décide d'annuler la nomination de Monsieur Koen Andries, en remplacement de Monsieur Aldo Romaniello, né le 17 juillet 1969 à Berchem Ste-Agathe (B) demeurant au 131/2d Heymboschlaan, B-1090 Bruxelles, à compter du 12/03/2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Monsieur Aldo Romaniello reste l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013063146/37.

(130077582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Acelia Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.285.

Par la suivante nous vous informons que le siège social de l'associé unique Swiss Mideast Limited a été transféré à l'adresse suivante:

228, Tower Road,
Sliema SLM 1601
Malta

Pour Acelia property S.à.r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013060019/16.

(130074062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Akeance Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.523.

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- Michel Mondet, résident à 2 rue Michel Ange 75016 Paris, France,
- Olivier Derly, résident à 65 Avenue Felix Faure 75015 Paris, France,
- Pascal Hoareau, résident à 166 boulevard Voltaire 75011 Paris, France,
- Frank Privat, résident à 40 rue de Tocqueville 75017 Paris, France,
- Xavier Hyvernat, résident à 3 ETG REP R APT 302, 10 rue Edouard Vaillant, 92300, Levallois Perret, France,
- Jérémy Fichaux, resident à 32 rue de Turenne 75003 Paris, France,

(Les «Associés»),

Ici représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les personnes comparantes ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Le présent acte est destiné à rectifier des erreurs matérielles tenant notamment à une surévaluation de l'apport fait au profit de la société à responsabilité limitée Akeance Group, avec siège social L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.523 (la "Société") lors de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 21 décembre 2012, telle que documentée aux termes d'un acte du notaire soussigné portant le numéro du répertoire 3321/12 et enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 31 décembre 2012 sous la référence EAC/2012/17904 Acte»).

Les Associés ont unanimement décidé que l'Acte doit être rectifié comme suit:

- à l'ordre du jour, le point f) est à rectifier comme suit dans la version anglaise:

«Increase the corporate capital of the Company by an amount of 4,254,546 EUR in order to raise it from its present amount of 12,500 EUR to 4,267,046 EUR by way of issue of 4,254,546 shares in registered form with a par value of 1 EUR and having the same rights and obligations as the existing shares and to accept subscription for these shares with payment of 305,454 EUR to the ("soulte") on shareholder's current account of Michel Mondet;»

- à l'ordre du jour, le point f) est à rectifier comme suit dans la version française:

«Augmentation de capital à concurrence de 4,254,546 EUR, afin de porter le capital souscrit actuel de la Société de son montant actuel de 12,500 EUR à 4,267,046 EUR, par l'émission de 4,254,546 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, qui auront les droits et obligations stipulés pour les parts sociales déjà existantes et accepter le souscription desdites parts sociales avec l'inscription d'une («soulte») au compte courant d'associé de la Société au nom de Michel Mondet d'un montant de 305,454 EUR;»

- la troisième résolution de l'Acte est à compléter par l'alinéa suivant dans la version anglaise: «The first financial year starts on the 30th November 2012, the date of incorporation, and ends on the 30th June 2013.»

- la troisième résolution de l'Acte est à compléter par l'alinéa suivant dans la version française: «Le premier exercice social ouvert le 30 novembre 2012, date de sa constitution, se termine le 30 juin 2013.»

- la quatrième résolution de l'Acte est rectifiée afin de donner à l'article 22 des statuts la teneur suivante dans sa version anglaise:

" **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.

The first financial year starts on the 30th November 2012, the date of incorporation, and ends on the 30th June 2013."

- la quatrième résolution de l'Acte est rectifiée afin de donner à l'article 22 des statuts la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 22. Exercice social.** L'exercice sociale de la société démarre le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Le premier exercice social ouvert le 30 novembre 2012, date de sa constitution, se termine le 30 juin 2013.»

- la cinquième résolution de l'Acte est rectifiée comme suit dans sa version anglaise:

«The Shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of four million two hundred fifty four thousand five hundred and forty six euro (4,254,546.- EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to four million two hundred sixty seven thousand forty six euro (4,267,046.- EUR) by way of an issuance of four million two hundred fifty four thousand five hundred and forty six shares (4,254,546 shares) in registered form with a par value of 1 EUR and having the same rights and obligations as the existing shares."

- la cinquième résolution de l'Acte est rectifiée comme suit dans sa version française:

«Les Associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cents et quarante-six euro (4,254,546.- EUR), afin de porter le capital souscrit actuel de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12,500.- EUR) à quatre million deux cents soixante-sept mille quarante-six euro (4,267,046.- EUR), par l'émission de quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cents et quarante-six parts sociales (4,254,546 parts sociales) ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, qui auront les droits et obligations stipulés pour les parts sociales déjà existantes.»

- la souscription à la sixième résolution de l'Acte est rectifiée comme suit dans sa version anglaise:

«Subscription - Payment

The Shareholders, represented as stated above, declare to subscribe for four million two hundred fifty four thousand five hundred and forty six shares (4,254,546 shares) new shares of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind consisting of 31.635 share quotas in the French company: Akeance Consulting, a simplified joint stock company (société par actions simplifiée) incorporated and organized under the law of France, having its registered office at 11bis R Portalis, 75008 Paris, France registered with the Commercial and Companies Registry of Paris under the number 478 182 538, for an aggregate value of four million five hundred sixty thousand euro (4,560,000.- EUR) (the Assets), the

difference i.e. three hundred and five thousand four hundred fifty four euros (305,454 €), being entered as the ("soulte") on the shareholder's current account of Michel Mondet.

The aggregate value of the Assets shall be allocated to the nominal share capital account and to the ("soulte") shareholder's current account of Michel Mondet.

The Shares have been subscribed as follows:

- (1) Monsieur Michel Mondet prenamed and represented as mentioned here above, 3,054,546 shares and the total amount 305,454 EUR of the "soulte" to the shareholder's current account of Michel Mondet;
- (2) Monsieur Xavier Hyvernats prenamed and represented as mentioned here above, 240,000 shares;
- (3) Monsieur Frank Privat prenamed and represented as mentioned here above, 240,000 shares;
- (4) Monsieur Jeremy Fichaux prenamed and represented as mentioned here above, 240,000 shares;
- (5) Monsieur Pascal Hoareau prenamed and represented as mentioned here above, 240,000 shares;
- (6) Monsieur Olivier Derly prenamed and represented as mentioned here above, 240,000 shares;

Total: 4,254,546 shares and the "soulte" shareholder's current account of the Michel Mondet in the total amount of 305,454 EUR

The valuation of the contribution in kind of the Assets is evidenced by the agreement of contribution in kind, certified on December 20, 2012 by the Shareholders and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate). According to the said Certificate, the fair market value of the Contribution is worth four million five hundred sixty thousand euro (4,560,000.- EUR).»

- la souscription à la sixième résolution de l'Acte est rectifiée comme suit dans sa version française:

«Souscription - Paiement

Les Associés, représentée comme dit ci-dessus, déclarent souscrire quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cents et quarante-six parts sociales (4,254,546 parts sociales) d'un euro (1.- EUR) chacune, et de libérer entièrement ces parts sociales par un apport en nature de 31 635 actions de la société française: Akéance Consulting, une société par actions simplifiée (société par actions simplifiée) constituée et organisée selon la loi française, ayant son siège social au 11bis R Portalis, 75008 Paris, France et dont le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris est 478 182 538 pour une valeur totale de quatre million cinq cents soixante mille euro (4,560,000 €) (l'Actif), la différence étant comptabilisé en soulte au compte courant d'associé de la Société au nom de Michel Mondet.

La valeur globale de l'Actif sera alloué au compte des parts sociales nominales et à la «soulte» au compte courant d'associé de la société au nom de Michel Mondet.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- (1) Monsieur Michel Mondet prénommé et représenté comme mentionné ci-dessus, 3,054,546 parts et le montant total de la "soulte de 305,454 euros au compte courant d'associé de la société au nom de Michel Mondet;
- (2) Monsieur Xavier Hyvernats prénommée et représentée comme mentionné ci-dessus, 240,000 parts sociales;
- (3) M. Frank Privat prénommée et représentée comme mentionné ci-dessus, 240,000 parts sociales;
- (4) Monsieur Jérémie Fichaux prénommée et représentée comme mentionné ci-dessus, 240,000 parts sociales;
- (5) M. Pascal Hoareau prénommée et représentée comme mentionné ci-dessus, 240,000 parts sociales;
- (6) M. Olivier Derly prénommée et représentée comme mentionné ci-dessus, 240,000 parts sociales;

Total: 4,254,546 parts et la «soulte» au compte courant d'associés de Michel Mondet d'un montant total de 305,454 EUR.

L'évaluation de l'apport en nature est apportée par le traité d'apport de titres, certifié le 20 décembre 2012 par les associés et reconnu et approuvé par le conseil de gérance de la Société (le Certificat). Selon ledit certificat, la valeur de marché de la contribution est de quatre million cinq cents soixante mille euro (4,560,000 €).»

- la septième résolution de l'Acte est rectifiée afin de donner à l'article 6 des statuts la teneur suivante dans sa version anglaise:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at four million two hundred sixty seven thousand forty six euro (4,267,046.- EUR) represented by four million two hundred sixty seven thousand forty six shares (4,267,046 shares) with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

- la septième résolution de l'Acte est rectifiée afin de donner à l'article 6 des statuts la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à quatre millions deux cent soixante-sept mille quarante-six euro (4,267,046.- EUR) représenté par quatre millions deux cent soixante-sept mille quarante-six parts sociales (4,267,046 parts sociales) avec une valeur d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées».

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeureront inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des personnes comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4558. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013061781/146.

(130075934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Dtax.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 177.143.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent CHERPION, expert-comptable et conseil fiscal, né le 3 février 1976 à Etterbeek (B), demeurant au 140, Boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Dtax.lu S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Dtax.lu S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la

possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société a le pouvoir de représenter une société en formation à son acte de constitution.

La Société a également le pouvoir d'être administrateur, administrateur-délégué, gérant ou commissaire dans d'autres sociétés.

La société a pour objet le conseil économique, le conseil fiscal, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de la gestion, de la communication et du management des compétences, le conseil pour la mise en place de systèmes administratifs et comptables ainsi que toutes prestations de commerce et de secrétariat y afférent. La société a pour objet l'analyse, l'étude d'implantation, la gestion et l'organisation de centres informatiques, la consultance, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et/ou en détail, la location et le leasing de tous biens matériels, systèmes, programmes et services se rattachant directement ou indirectement au domaine informatique, les prestations de services, conseils, de courtage et plus généralement toutes opérations relatives au traitement de l'information, de textes, d'images et de médias.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou non à son objet dans les domaines administratifs, commerciaux ou industriels.

La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également par simple décision du ou des gérants établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à 31.000 € (trente et un mille euros) représentés par 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Le capital autorisé est fixé à 310.000 EUR, représenté par 310.000 actions d'une valeur nominale de 1 EUR chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 mai 2018, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme d'un an et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période d'un an et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 30 juin 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que le montant de sept mille sept cents cinquante euros (7.750 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1500.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée en tant qu'administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 30 juin 2014:

- Mr Laurent Cherpion, expert-comptable et conseil fiscal, né le 3 février 1976 à Etterbeek (B), demeurant au 140, Boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg.

2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 30 juin 2014:

La société à responsabilité limitée DCA.lu S.à r.l., ayant son siège social au 58, Rue des Celtes à L-1318 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168768, dont le représentant permanent est Monsieur Vincent Deprince, conseil fiscal, domicilié à B-7050 Masnuy-Saint-Jean, Chemin du Prince, 307.

3. que le siège social de la société est établi au 55, Val fleuri, à L- 1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cherpion et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mai 2013. LAC/2013/20899. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061436/292.

(130076318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Imads Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 177.105.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Stéphane DENIS, militaire, né le 13 octobre 1969 à Etterbeek en Belgique, demeurant à B-6900 Hargimont, 9, rue de la Commanderie;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «IMADS Sàrl».

Art. 2. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre ou pour compte de tiers l'enseignement de disciplines sportives et de self-défense, en formation individuelle ou en entreprise;

Elle pourra également former des instructeurs de sport et de managers sportifs ainsi que vendre du matériel lié à ces disciplines.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites par la partie comparante prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces pour le montant de six mille cinq cents euros (6.500.-€) et pour le montant de six mille euros (6.000.-€) par un apport en nature d'une voiture «VW Caddy people 2010» immatriculée en Belgique sous le numéro GSC 076 de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La valeur de l'apport en nature est certifiée par un rapport établie par la Fiduciaire Comptafisc établi en date du 1 mars 2013 dont copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé, la société est à considérer comme société unipersonnelle;
- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée,
Monsieur Stéphane DENIS, prénommé
- La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphane DENIS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 30 avril 2013. Relation: DIE/2013/5585. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061608/107.

(130075518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

BNP Paribas L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

Extrait des résolutions prises lors des Assemblées Générales Statutaires tenues à Luxembourg le 19 novembre 2012 et le 26 avril 2013

En date du 19 novembre 2012, l'Assemblée a pris la résolution suivante:

- Elle décide de nommer Ernst & Young S.A. avec adresse professionnelle 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises en remplacement de PricewaterhouseCoopers.

En date du 26 avril 2013, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET, Messieurs William DE VIJLDER Denis GALLET et Hans STEYAERT.

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société «Ernst & Young S.A.».

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS L FIX

Référence de publication: 2013060073/21.

(130074054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Fondation Nicolas et Jean-Paul Lanners, Fondation.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg G 116.

*Bilan et Compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2012
Budget de l'exercice 2013*

Actif	Bilan au 31 décembre 2012		Passif
	EUR		EUR
Titres ayant le caractère d'immobilisations	289'407.61	Dotation initiale	185'920.14
Avoirs en banques, CCP et encaisse	219'980.74	Résultats reportés	329'526.70
Résultat de l'exercice	6'058.49		
	<u>515'446.84</u>		<u>515'446.84</u>
Débit	Compte de résultat au 31 décembre 2012		Crédit
	EUR		EUR
Dépenses de la fondation	13'000.00	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme . .	3'684.51
Autres dépenses	0.00	Dividendes obtenus	3'264.00
Autres intérêts et charges assimilées	7.00	Dons obtenus	0.00
	<u>13'007.00</u>	Résultat de l'exercice	6'058.49
			<u>13'007.00</u>
Dépenses de la fondation			
Olympiade des mathématiques			6'000.00
Concours informatique (CIL)			2'500.00
Assoc. des Jeunes Scientifiques			2'500.00
Partenariat Ukraine Deux Luxembourg			2'000.00
			<u>13'000.00</u>
Dépenses	Budget de l'exercice 2013		Recettes
	EUR		EUR
Dépenses concernant l'objet de la fondation		Recettes concernant l'objet de la fondation	
Olympiade des Mathématiques	6'000.00	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme . . .	0.00
C.I.L. (concours informatique)	2'500.00	Dons à recevoir de CERATIZIT S.A.	25'000.00
Jeunes scientifiques	5'000.00	Dividendes	11'000.00
Partenariat Ukraine Deux Luxembourg	2'000.00		
Prix Lanners (Uni.lu)	2'500.00		
EUSO 2013	10'000.00		
Charges financières	0.00		
Excédent de recettes:	8'000.00	Excédent de dépenses:	0.00
	<u>36'000.00</u>		<u>36'000.00</u>
			Signature.

Référence de publication: 2013062322/42.

(130077368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Allianz Infrastructure Luxembourg II SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.370.

Les statuts coordonnés au 16 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013060023/12.

(130073882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.